

COMMUNIQUE DE PRESSE

REÇUE PAR CHRISTIAN ESTROSI, MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, L'ANEM EN APPELLE À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Conduite par Martial SADDIER, député de la Haute-Savoie, et Henri NAYROU, député de l'Ariège, respectivement président et secrétaire général, une délégation de parlementaires de l'Association Nationale des Elus de la Montagne ⁽¹⁾ a été reçue le 28 mars 2007 par Christian ESTROSI, ministre délégué à l'aménagement du territoire, pour évoquer les mesures urgentes en faveur de l'ensemble des travailleurs, des collectivités territoriales et de leurs services publics locaux, ainsi que des entreprises dans les stations et communes touchées par le déficit d'enneigement.

Dans la continuité des actions initiées par l'Association, dès décembre 2006, pour faire face aux conséquences du manque de neige dans de nombreuses stations de montagne, cette audience correspondait à son souhait de rencontrer à nouveau les représentants du gouvernement à l'issue des vacances d'hiver et à sa mobilisation constante pour actualiser les mesures prises à la suite de la réunion interministérielle du 8 février 2007, pour laquelle elle avait fortement œuvré, après l'interpellation du Premier ministre par Martial SADDIER à l'Assemblée nationale, le 17 janvier.

La prise en charge de l'indemnité complémentaire « conventionnelle » au titre du chômage partiel par l'Etat et celle des travailleurs saisonniers des régies directes, le report d'une année au moins des échéances fiscales, sociales et de toute nature sans pénalités ou frais financiers, y compris en faveur des activités économiques « périphériques », la concertation au niveau départemental avec les collectivités territoriales et les entreprises en difficulté financière, le versement anticipé des dotations (FCTVA notamment), l'abondement d'un fonds complémentaire à Nivalliance par l'Etat ont été les principales revendications formulées auprès du ministre.

Christian ESTROSI s'est engagé à rappeler aux préfets l'application des directives gouvernementales contenues dans la circulaire du 28 février 2007 et s'est déclaré ouvert au principe d'abondement d'un Fonds neige, tout en signalant qu'une étude était en cours. Il a donné son accord pour que soit examiné, au cas par cas, le report des échéances, sans pénalités, de même qu'il donnera des instructions pour débloquer immédiatement les subventions en retard de paiement, en faveur des collectivités le plus en difficulté.

Evoquant le financement de l'équipement des stations, spécialement dans le cadre des conventions interrégionales de massif, le ministre a tenu à souligner la nécessité d'arbitrer entre diversification des activités et équipement pour la neige de culture. Sur la question précise des régies directes une réunion interministérielle avec des élus devrait être rapidement organisée.

La veille de cette rencontre, une centaine d'élus et de professionnels du massif des Pyrénées s'étaient réunis pour dresser un premier bilan de la saison et adopter une motion exigeant que la solidarité nationale s'exprime à l'égard de toutes les stations en difficulté.

Au moment où les pouvoirs publics, et la nation tout entière, sont légitimement concentrés sur des échéances majeures pour le pays, l'Association veillera particulièrement à ce que les mesures annoncées en faveur des populations et des territoires de montagne soient bien concrétisées.

Contact :

Guillaume NICOLLE, Chargé de communication

Tél : 01 45 22 17 58

courriel : g.nicolle@anem.org

(1) Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur de la Haute-Savoie ; Jean-Marie BINETRUY, Député du Doubs ; Paul BLANC, Sénateur des Pyrénées-Orientales ; Michel BOUVARD, Député de la Savoie ; Pierre HERISSON, Sénateur de la Haute-Savoie ; Chantal ROBIN RODRIGO, Députée des Hautes Pyrénées ; Daniel SPAGNOU, Député des Alpes de Haute Provence.

Accompagnés de MM. Gilbert BLANC-TAILLEUR et Jean-Henri MIR, respectivement président et trésorier de l'ANMSM.